

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



Note de présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles

Budget primitif 2024

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024



SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes réelles d'investissement.

2.2 Les dépenses réelles d'investissement.

2.3 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

2.4 Synthèse du budget primitif 2024.

3. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Les données financières.

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE :

4. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Synthèse du budget primitif 2024.

5. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'Atelier »

Synthèse du budget primitif 2024.

6. BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME

Synthèse du budget primitif 2024.

L'Article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement des instances délibérantes, un délai supplémentaire est accordé aux Collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la Commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

L'Article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « Le budget de la Commune est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Un budget est soumis à certains grands principes budgétaires :

- Annualité ;
- Universalité ;
- Unité ;
- Equilibre ;
- Spécificité ;
- Antériorité ;
- Sincérité.

** A noter qu'au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2021, 2022 et 2023) des données issues du Budget primitif (2024).*

➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement.

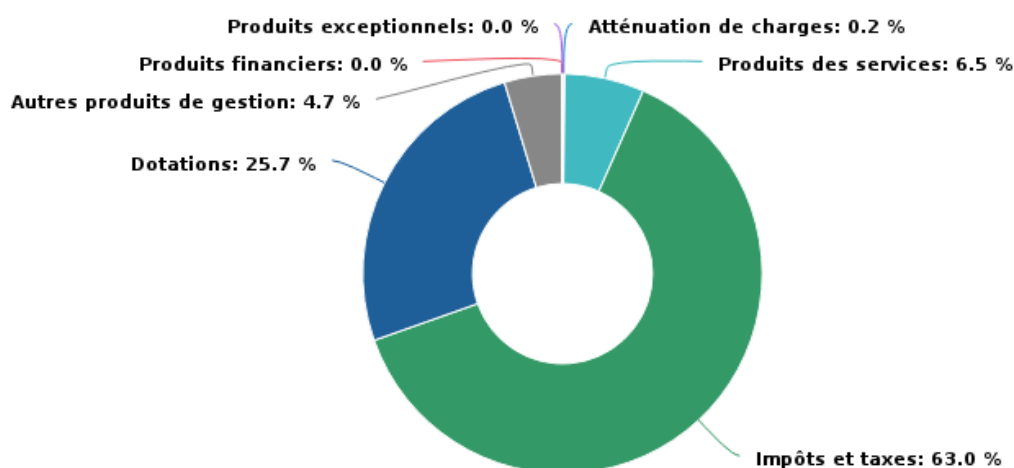
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la Collectivité. Ainsi, au niveau des différentes recettes, nous pouvons retrouver principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveront à 3 814 792 € ; elles étaient de 3 614 148 € au BP 2023 et 4 093 397 € au CA 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



<u>Année</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CA 2023</u>	<u>BP 2024</u>
Impôts / taxes	2 035 982 €	2 132 489 €	2 346 709 €	2 401 963 €
Dotations / Subventions	919 443 €	956 974 €	1 154 655 €	980 709 €
Recettes d'exploitation	557 035 €	564 471 €	472 860 €	424 100 €
Autres recettes	269 447 €	53 279 €	119 170 €	8 020 €
<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	3 781 910 €	3 707 215 €	4 093 397 €	3 814 792 €
Opérations d'ordre	108 576 €	115 823 €	205 856 €	66 168 €
Excédent de fonctionnement	106 330 €	307 546 €	347 514 €	748 783 €
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	3 996 816 €	4 130 584 €	4 646 767 €	4 629 743 €

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.

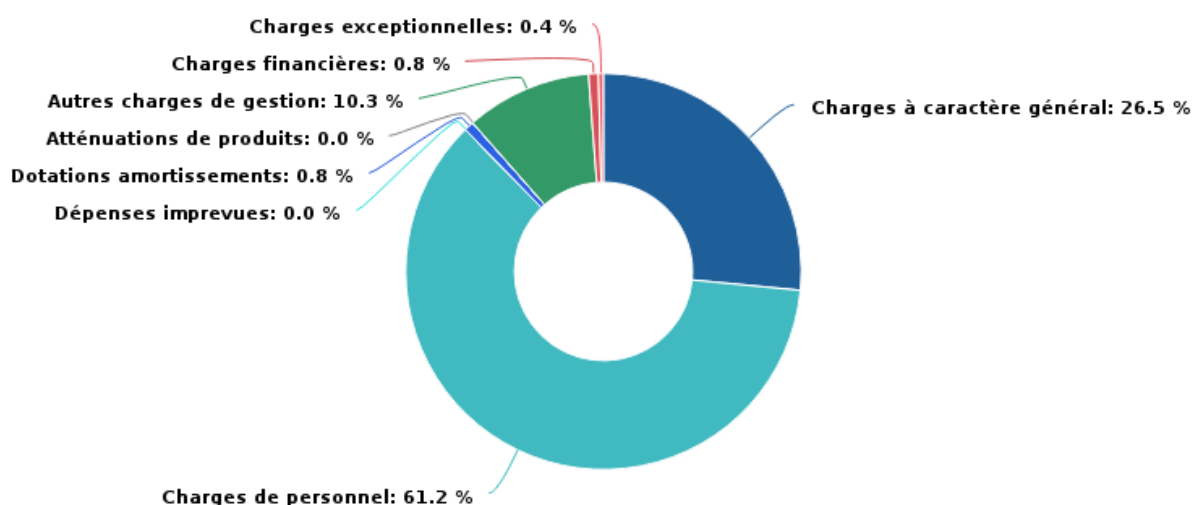
Concernant les dépenses de fonctionnement, elles représentent toutes les dépenses récurrentes de la Commune, à savoir principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à la somme totale de 3 759 195 €. Comparativement, ces dernières étaient de 3 516 847 € au BP 2023 et de 3 169 876 € au CA 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Charges de gestion	948 667 €	1 056 496 €	1 000 620 €	1 384 195 €
Charges de personnel	1 927 948 €	2 131 960 €	2 058 229 €	2 300 000 €
Charges financières	19 808 €	19 202 €	28 765 €	30 000 €
Autres dépenses	78 458 €	75 040 €	82 259 €	45 000 €
<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>	2 974 883 €	3 282 699 €	3 169 876 €	3 759 195 €
Opérations d'ordre	564 387 €	500 371 €	728 109 €	870 548 €
Excédent de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>	3 539 271 €	3 783 071 €	3 897 985 €	4 629 743 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la Collectivité.

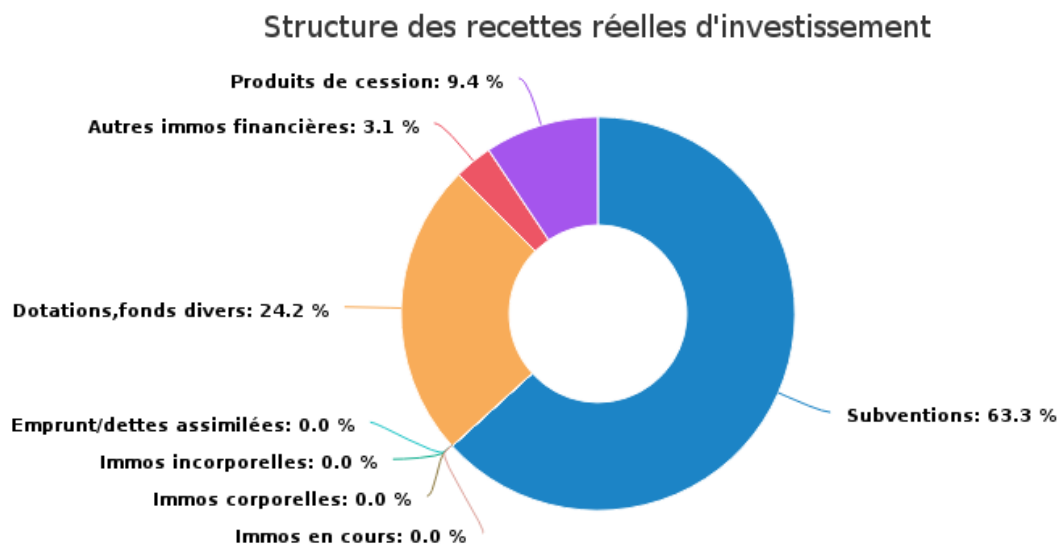
2.1. Les recettes réelles d'investissement.

Concernant les recettes d'investissement, nous pouvons distinguer principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, etc....) ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement, c/1068) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèveront à 640 374 €. Au CA 2023, elles étaient de 1 553 592 €.

Elles se décomposent de la façon suivante :



<u>Année</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CA 2023</u>	<u>BP 2024</u>
Subventions d'investissement	489 511 €	186 736 €	405 216 €	405 185 €
Emprunt et dettes assimilées	490 000 €	501 000 €	1 000 000 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	350 098 €	448 974 €	148 375 €	155 189 €
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	80 000 €
<u>Recettes réelles d'investissement</u>	1 329 610 €	1 136 710 €	1 553 592 €	640 374 €
Opérations d'ordre	571 346 €	500 371 €	755 907 €	955 848 €
Excédent d'investissement	0 €	308 937 €	781 972 €	2 241 714 €
RAR	-	-	-	676 115 €
<u>Total recettes d'investissement</u>	1 900 956 €	1 946 018 €	3 091 471 €	4 514 051 €

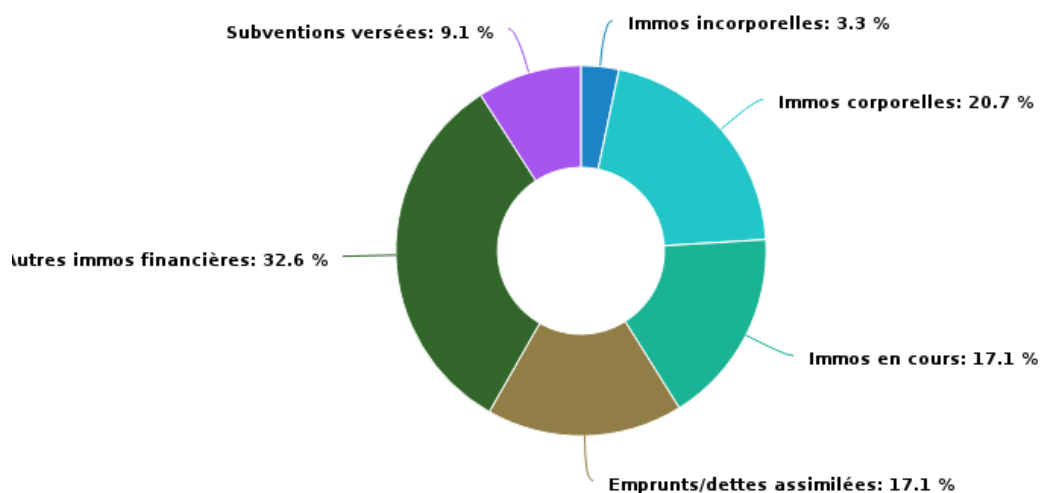
2.2. Les dépenses réelles d'investissement.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous retrouvons majoritairement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront à la somme totale de 2 768 080 €. Comparativement, ces dernières étaient de 616 103 € au CA 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles	1 866 €	24 275 €	20 250 €	58 000 €
Immobilisations corporelles	115 016 €	514 916 €	127 063 €	1 159 573 €
Immobilisations en cours	431 057 €	259 123 €	104 529 €	1 151 507 €
Emprunts et dettes assimilées	363 399 €	194 099 €	104 955 €	174 000 €
Autres dépenses	17 000 €	55 806 €	259 305 €	225 000 €
<u>Dépenses réelles d'investissement</u>	928 339 €	1 048 222 €	616 103 €	2 768 080 €
Opérations d'ordre	115 536 €	115 823 €	233 654 €	151 468 €
Déficit d'investissement	548 144 €	0 €	0 €	0 €
RAR	-	-	-	1 594 503 €
<u>Total dépenses d'investissement</u>	1 592 019 €	1 164 045 €	849 757 €	4 514 051 €

2.3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE		
IDENTIFICATION DU PROJET	OBJECTIF ACHEVEMENT	COUT (TTC)
NOUVEL ADRESSAGE COMMUNAL	TERMINE	
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC LED	2ème semestre 2026	150 k€
REHABILITATION DU DOJO	Juin / Juillet 2024	1 250 k€
RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE	Sept / Octobre 2024	190 k€
ACCESSIBILITE BATIMENT TILLEULS	2ème semestre 2024	75 k€
REFECTION COURTS DE TENNIS	Courant 2025	100 k€
REFECTION AIRE DE JEUX LA GARENNE	2ème semestre 2024	70 k€
REHABILITATION CITE ROCAMADOUR	Décembre 2024	100 k€
RENOVATION ENERGETIQUE POLE CULTUREL	2ème semestre 2025	300 k€
INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE BROUQUI	Courant 2025	150 k€
PROGRAMME HABITAT // OPAH-RU	Fin engagement financier 2028	90 k€
REAMENAGEMENT PLACE DU FOIRAIL	Cauvaldor 2025-2026	250 k€ / 300 k€
PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE & ESP. PUBLICS	Programme 2024	100 k€
AMENAGEMENT PARKING POSTE	2025	170 k€
RENOVATION ENERGETIQUE MAZET	-	-
REFECTION DU RESTAURANT SCOLAIRE	-	-
RENOVATION POLE SOCIAL	-	-
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT		
<u>ASSAINISSEMENT</u>		
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENTS STEP	1er semestre 2025	750 k€
MISE EN SEPARATIF RUE DES ARTISANS	1er semestre 2025	450 k€
RENOUVELLEMENT PLACE DU BARRY	2ème semestre 2024	Attente Devis
CONVENTION REJET BIGARD	2ème semestre 2024	-
CONVENTION DEPOTAGE QUERCYNOISE	TERMINE	
<u>EAU</u>		
TRAVAUX PIED DE JACOU	Fin 2024	250 k€
RENOUVELLEMENT PORTEUR PRINC.	1er semestre 2025	850 k€
REFECTION ANTENNE DU PERIE	2ème semestre 2024	100 k€
SURPRESSEUR SOULIE	1er semestre 2025	Attente Devis
DEPLACEMENT DES RESEAUX RD 807	1er semestre 2024	-
REPRISE ET FINALISATION PGSSE	2ème semestre 2024	25 k€

BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL		
REPLACEMENT PROJECTEUR LASER	2ème semestre 2024	110 k€
REAMENAGEMENT HALL D'ENTREE	Fin 2024	12 k€
INSTALLATION BILLETERIE NUMERIQUE	Fin 2024	8 k€
BUDGET RESIDENCE TOURISME LES SEGALIERES		
RENOVATION LOGEMENTS SEGALIERES	Programme pluriannuel	200 k€

2.4. Synthèse du budget primitif 2024.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Résultats reportés :</u>	-	748 783,36	-	2 241 713,37
<u>Restes à réaliser :</u>	-	-	1 594 503,51	676 115,00
<u>Prévision de l'exercice :</u>	4 629 743,80	3 880 960,44	2 919 547,60	1 596 222,74
<u>Totaux :</u>	4 629 743,80	4 629 743,80	4 514 051,11	4 514 051,11

3. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Les données financières.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation, c/775) et les charges réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

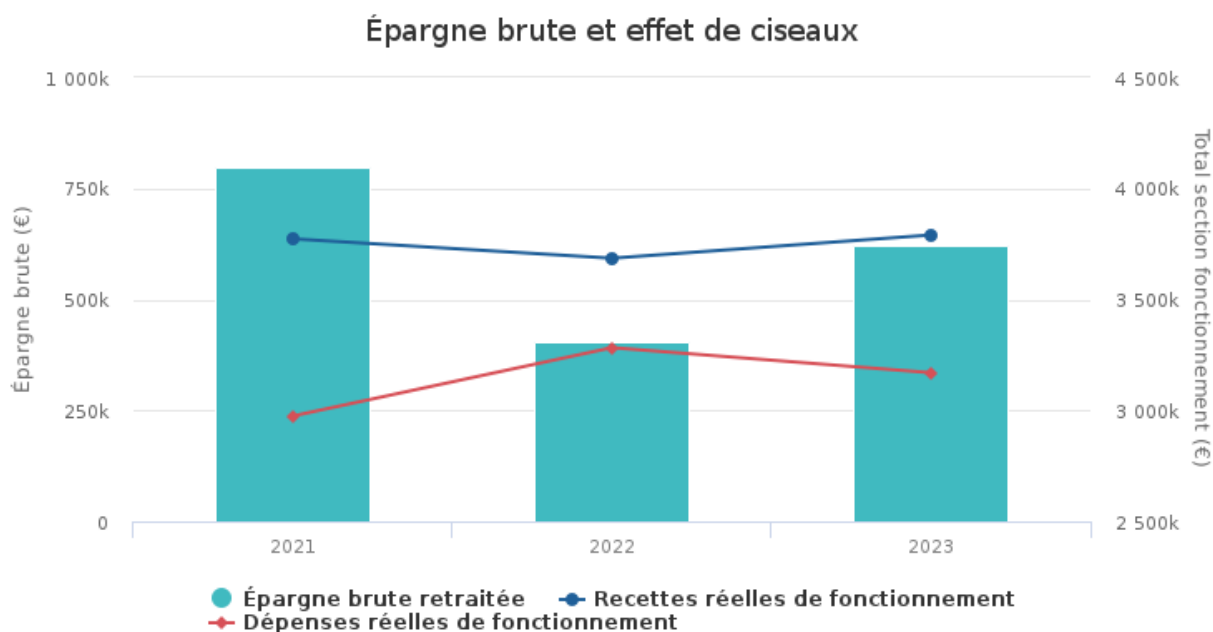
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des différents investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'Article L.1612-4 du CGCT si le montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la Commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023 %</u>
Recettes Réelles de fonctionnement	3 781 910	3 707 215	4 093 397	10,42 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>237 113</i>	<i>27 594</i>	<i>101 610</i>	-
<i>Hors produits des cessions (c/775)</i>	<i>- 8 902</i>	<i>- 21 574</i>	<i>- 303 082</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 974 883	3 282 699	3 169 876	-3,44 %
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	<i>78 458</i>	<i>75 040</i>	<i>77 318</i>	-
Épargne brute (€)	798 124	402 941	620 438	53,98%
Taux d'épargne brute %	21,15 %	10,93 %	16,37 %	-
Amortissement du capital de la dette	363 399 €	194 099 €	104 955 €	-
Épargne nette (€)	434 725 €	208 842 €	515 483 €	146,83%
Encours de dette	1 503 267 €	1 309 167 €	2 714 211 €	-
Capacité de désendettement	1,88	3,25	4,37	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec prise en compte des retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



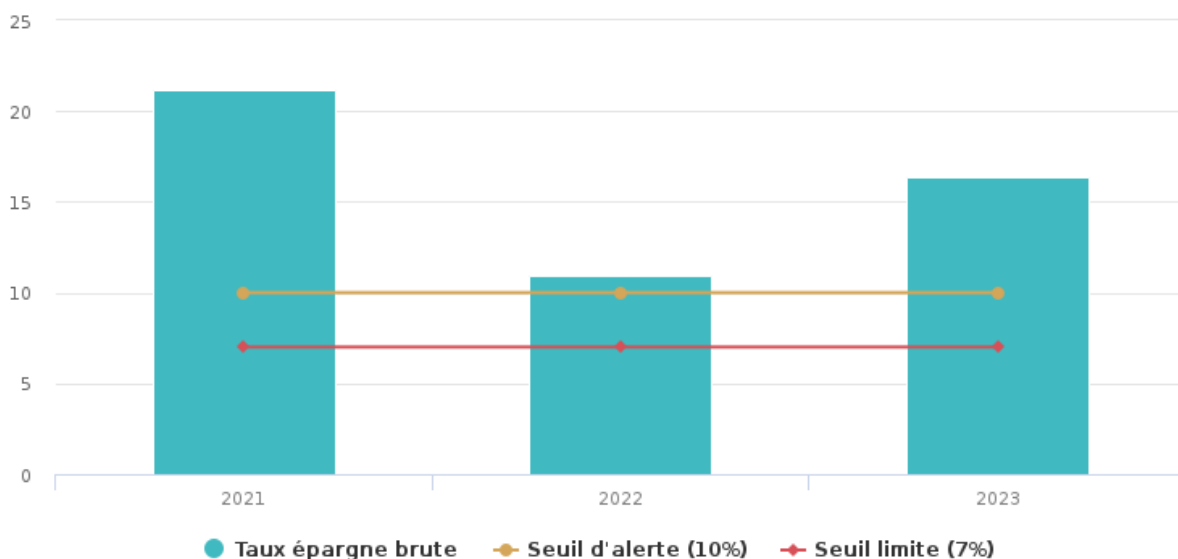
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage des recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés dans le graphique ci-après. Le premier, à 10%, correspond à un premier avertissement ; la Collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

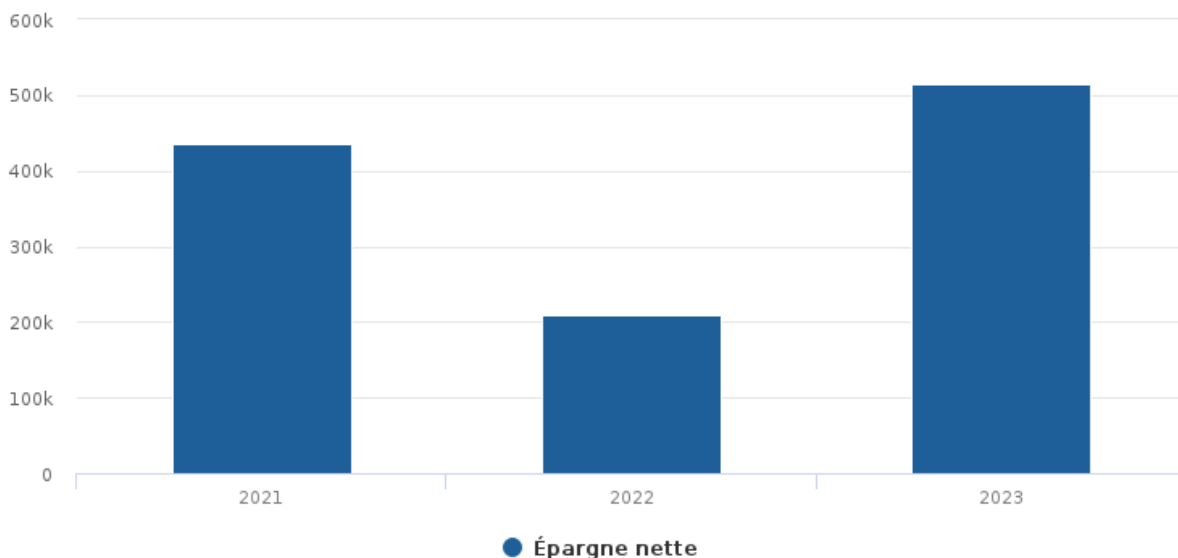
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente le seuil limite. En dessous de ce seuil, la Collectivité ne dégage plus suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



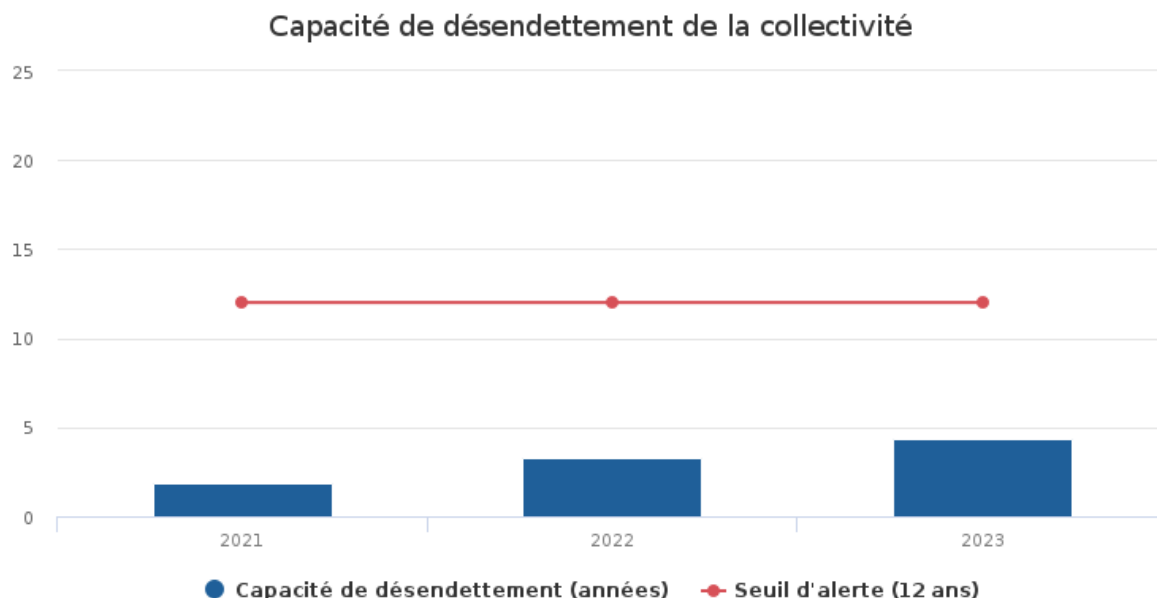
Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la Collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d’alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d’un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la Collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu’elle devra de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n’a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se forme alors et porte sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Collectivité, notamment au niveau des établissements bancaires.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d’une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022 (*bulletin d’information statistique de la DGCL 2022*).



➤ BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

4. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Synthèse du budget annexe primitif 2024.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Résultats reportés :</u>	-	453 822,72	-	1 110 037,21
<u>Restes à réaliser :</u>	-	-	103 690,76	-
<u>Prévision de l'exercice :</u>	930 748,78	476 926,06	2 410 161,48	1 403 815,03
<u>Totaux :</u>	930 748,78	930 748,78	2 513 852,24	2 513 852,24

5. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'Atelier »

Synthèse du budget annexe primitif 2024.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Résultats reportés :</u>	-	53 719,85	-	34 934,07
<u>Restes à réaliser :</u>	-	-	-	-
<u>Prévision de l'exercice :</u>	214 129,85	160 410,00	192 605,89	157 671,82
<u>Totaux :</u>	214 129,85	214 129,85	192 605,89	192 605,89

6. BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « Les Ségalières »

Synthèse du budget annexe primitif 2024.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Résultats reportés :</u>	-	32 219,73	-	205 719,03
<u>Restes à réaliser :</u>	-	-	-	-
<u>Prévision de l'exercice :</u>	302 229,73	270 010,00	222 848,76	17 129,73
<u>Totaux :</u>	302 229,73	302 229,73	222 848,76	222 848,76